



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-288

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2020

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire

R24-2020-10-19-009 - 2020-DOS-DM-0075 sp en tension arrt modif-pub (6 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire

R24-2020-10-19-009

2020-DOS-DM-0075 sp en tension arrt modif-pub

Arrêté n°2020-DOS-DM-0075 modificatif de l'arrêté N° 2020-OS-DM-0029 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Centre-Val de Loire

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
AGENCE REGIONALE DE SANTE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION OFFRE SANITAIRE

Arrêté modificatif de l'arrêté N° 2020-OS-DM-0029 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Centre-Val de Loire

Le directeur de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val-de Loire

VU le code de la santé publique et notamment les articles R 6152-404-1, R 6152-508-1 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

VU le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

VU le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

CONSIDERANT que la liste des spécialités pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire par les directeurs d'établissements conformément aux dispositions de l'article 10 du Décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 ;

CONSIDERANT les demandes de modification du Centre Hospitalier de Dreux, la liste des spécialités pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, proposée à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé-Centre Val de Loire par les directeurs d'établissements conformément aux dispositions de l'article 10 du Décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 est à lire comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1 : Les postes relevant des spécialités de la région Centre-Val de Loire pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont arrêtés ainsi qu'il suit par établissement pour une durée de 3 ans :

Dpt	Etablissements	Spécialités
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Médecine d'urgence
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Pédiatrie
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Radiologie
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Gériatrie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Radiologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Médecine d'urgence
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Gériatrie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Anesthésie réanimation
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Pneumologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Oncologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Urologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Pédiatrie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Néphrologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Médecine générale
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Rhumatologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Endocrino-diabétologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Chirurgie vasculaire
18	CH BOURGES GEORGE SAND	Psychiatrie
18	CH BOURGES GEORGE SAND	Médecine générale
18	CH VIERZON	Radiologie
18	CH VIERZON	Anesthésie réanimation
18	CH VIERZON	Gériatrie
18	CH VIERZON	Médecine physique réadaptation
18	CH SANCERRE	Gériatrie
18	CH SANCERRE	Pharmacie

28	CH CHARTRES	Ophthalmologie
28	CH CHARTRES	ORL
28	CH CHARTRES	Gériatrie
28	CH CHARTRES	Radiologie
28	CH CHARTRES	Médecine polyvalente
28	CH CHARTRES	Anesthésie réanimation
28	CH CHARTRES	Réanimation
28	CH CHARTRES	Pneumologie
28	CH HENRIEY BONNEVAL	Psychiatrie
28	CH HENRIEY BONNEVAL	Psychiatrie infanto juvénile
28	CH NOGENT LE ROTROU	Anesthésie réanimation
28	CH NOGENT LE ROTROU	Radiologie
28	CH NOGENT LE ROTROU	Médecine d'urgence
28	CH NOGENT LE ROTROU	Gériatrie
28	CH CHATEAUDUN	Anesthésie Réanimation
28	CH CHATEAUDUN	Radiologie
28	CH CHATEAUDUN	Médecine interne
28	CH CHATEAUDUN	Médecine d'urgence
28	CH CHATEAUDUN	Gériatrie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Anesthésie réanimation
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Gynécologie obstétrique
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Pédiatrie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Psychiatrie infanto juvénile
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Endocrinologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Gériatrie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Oncologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Réanimation
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Neurologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Médecine d'urgence
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Médecine d'urgence
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Radiologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Gériatrie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Neurologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Cardiologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Pédiatrie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Médecine générale
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Gynéco obstétrique
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Anesthésie réanimation
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Psychiatrie/ psychiatrie infanto juvénile

36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Réanimation polyvalente
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Gériatrie
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Médecine générale
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Médecine d'urgence
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Médecine physique réadaptation
36	CDGI les grands chênes	Gériatrie
36	CDGI les grands chênes	Médecine générale
36	CDGI les grands chênes	Psychiatrie
36	CH LA CHATRE	Gériatrie
36	CH LA CHATRE	Médecine générale
36	CH DE VALENCAY	Gériatrie
36	CH DE VALENCAY	Médecine générale
36	CH DE LEVROUX	Gériatrie
36	CH DE LEVROUX	Médecine générale
36	EHPAD Le bois rosier - Vatan	Gériatrie
36	EHPAD Le bois rosier - Vatan	Médecine générale
37	CHRU TOURS	Anesthésie réanimation
37	CHRU TOURS	Radiologie
37	CHRU TOURS	Chirurgie plastique
37	CH INTER COMMUNAL AMBOISE CHATEAU-RENAULT	Anesthésie réanimation
37	CHIC CH INTER COMMUNAL AMBOISE CHATEAU-RENAULT	Médecine générale / gériatrique
37	CHIC CH INTER COMMUNAL AMBOISE CHATEAU-RENAULT	Médecine d'urgence
37	CH Paul Martinais LOCHES	Médecine d'urgence
37	CH Paul Martinais LOCHES	Gériatrie
37	CH Paul Martinais LOCHES	Anesthésie
37	CH DU CHINONNAIS	Anesthésie réanimation
37	CH DU CHINONNAIS	Pédiatrie
37	CH DU CHINONNAIS	Psychiatrie
41	CH VENDOME	Gériatrie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	psychiatrie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Gynécologie obstétrique
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Radiologie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Gériatrie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Médecine générale
41	CH Simone Veil BLOIS	Médecine d'urgence
41	CH Simone Veil BLOIS	Anesthésie Réanimation
41	CH Simone Veil BLOIS	Gériatrie

41	CH Simone Veil BLOIS	Radiologie
41	CH Simone Veil BLOIS	Psychiatrie
41	CH Simone Veil BLOIS	Gynécologie obstétrique
41	CH Simone Veil BLOIS	Neurologie
41	CH Simone Veil BLOIS	Cardiologie
45	CH REGIONAL D'ORLEANS	Anesthésie Réanimation
45	CH REGIONAL D'ORLEANS	Chirurgie orthopédique
45	CH REGIONAL D'ORLEANS	Radiologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Urologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Radiologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Réanimation polyvalente
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Anesthésie réanimation
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Neurologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Onco hématologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Gériatrie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Chirurgie viscérale et digestive
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Médecine d'urgence
45	CH PITHIVIERS	Médecine d'urgence
45	CH Pierre Dezarnaulds GIEN	Gériatrie
45	CH Pierre Dezarnaulds GIEN	Pédiatrie
45	CH Pierre Dezarnaulds GIEN	Anesthésie réanimation
45	CHD Georges Daumezon FLEURY LES AUBRAIS	Psychiatrie
45	CHD Georges Daumezon FLEURY LES AUBRAIS	Médecine générale

ARTICLE 2 : le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire. Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Orléans, le 19 octobre 2020
Le Directeur Général
de l'ARS Centre-Val de Loire
Signé : Cédric MARECHAL

Arrêté n° 2020-dOS-DM-0075